

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

84-006
Objet

ACQUISITION D'UN TERRAIN
SITUE EN RESERVE N° 17 DU
P.O.S.

PROPRIETE PREPOINT

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1984

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 30

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

archiva X
**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE ROYAN

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 8. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le Vingt Sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. De LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU - BENOIT Adjointe
MM. BERTHOME - REVOLAT - MARCONI - Mme GAUDIN - M. PAPEAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - GAVEN - Mme LAFAYE - GEOFFROY -
LAPERCHE - THOMAS - CANDAU - Mmes DE GAYE - BUCHET - EPAGNEAU -
FONTAN - MM. BARBAT - MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. RAILLAT - M. LACOTTE
EXCUSEE : Mme DEVIGNE

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par promesse en date du 12 Décembre 1983, Monsieur PREPOINT
demeurant 6 rue Pierre Loji à ROYAN, a donné son accord pour
vendre la parcelle de terrain cadastrée section AP n° 89
pour 3.460m² sise à Maisonfort et incluse dans la réserve
n° 17 du P.O.S. (bâtiments communaux, écoles, équipements
sportifs) approuvé le 8 Décembre 1976.

Cette vente serait réalisée moyennant le prix de base de 30F. le m², soit une somme globale de 103.800F. alors que les Services Fiscaux ont estimé l'indemnité à 128.000F.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis de la Commission des Travaux réunie le 21 Novembre 1983

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 30 DECEMBRE 1983,

Considérant qu'il importe de réaliser les objectifs fixés par le P.O.S.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente par M. PREPOINT, demeurant 6 rue Pierre Loti à ROYAN, de la parcelle cadastrée AP n° 89 pour trois mille quatre cent soixante mètres carrés (3460m²) moyennant la somme globale de CENT TROIS MILLE HUIT CENTS FRANCS (103.800F.)

- que l'acte concrétisant l'opération sera régularisé en l'étude de Me BARDE Notaire associé, à ROYAN.

- d'imputer la dépense correspondante sur le Budget Primitif 1984 chapitre 908 article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les Membres Présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,

Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

84.006 B

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ROCHEFORT, LE

- 8.FEV.1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

1

URBANISME & CONSTRUCTION

ACQUISITION D'UN TERRAIN DEPENDANT
DE LA PROPRIÉTÉ DE M. PREPOINT J.

RÉSERVE N° 17 DU P.O.S.

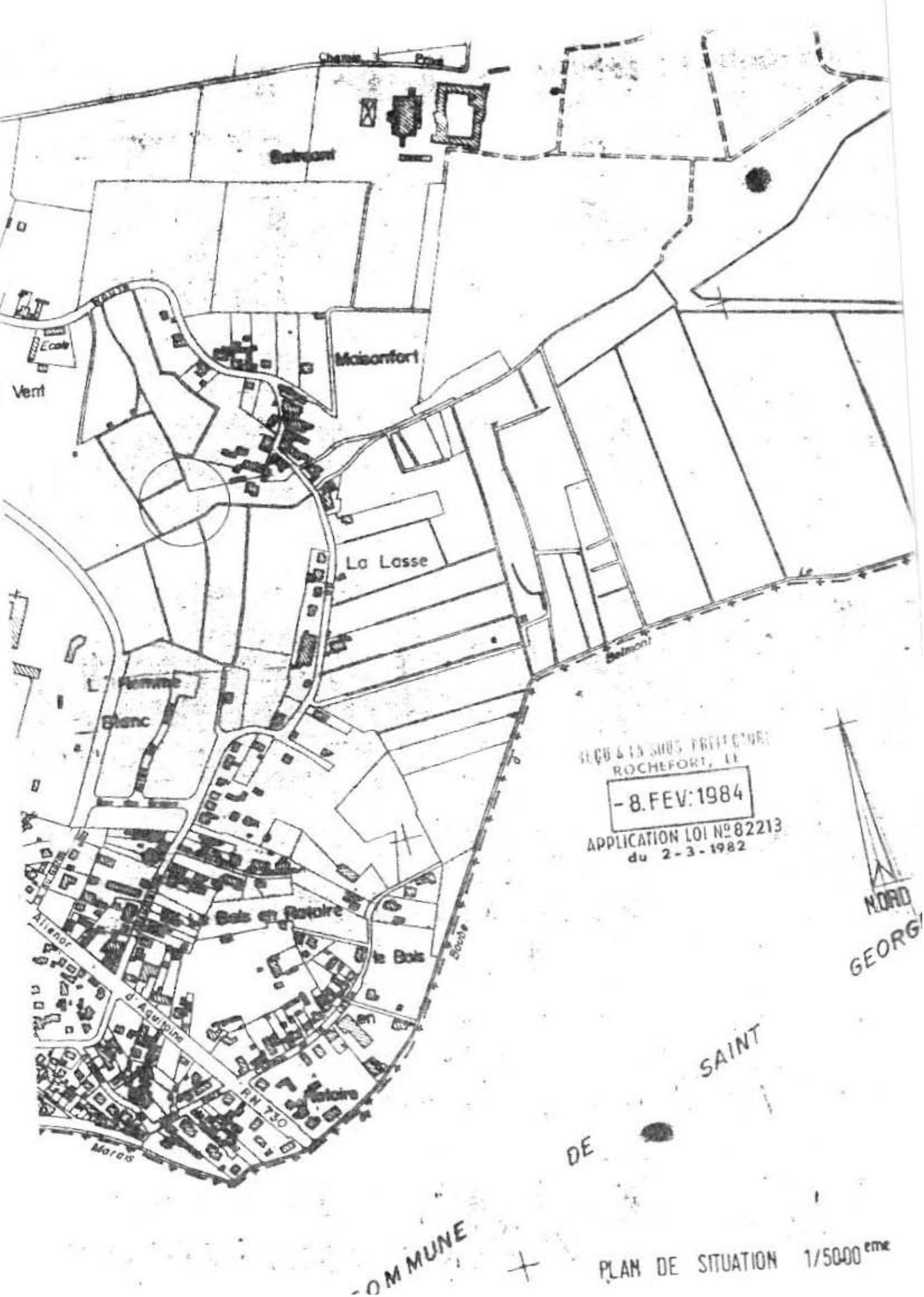
PLAN DE SITUATION

ROYAN, le 27 JANVIER 1984

Pr le Maire,
Adjoint Délégué,



Kausz



Belmont

Maisonfort

La Lasse

Blanc

Bois en Rotaire

Bois

R.N. 750

RECU & EN SUOUS PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 8.FEV:1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

NORD
GEORG

SAINT

DE

COMMUNE

PLAN DE SITUATION 1/5000ème

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU À LA MAIRIE DE ROYAN
ROCHEFORT, LE

- 8. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ACQUISITION D'UN TERRAIN DEPENDANT
DE LA PROPRIÉTÉ DE M. PREPOINT J.

RESERVE N° 17 DU P.O.S.

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 27 JANVIER 1984

Pr le Maire,
Adjoint Délégué,

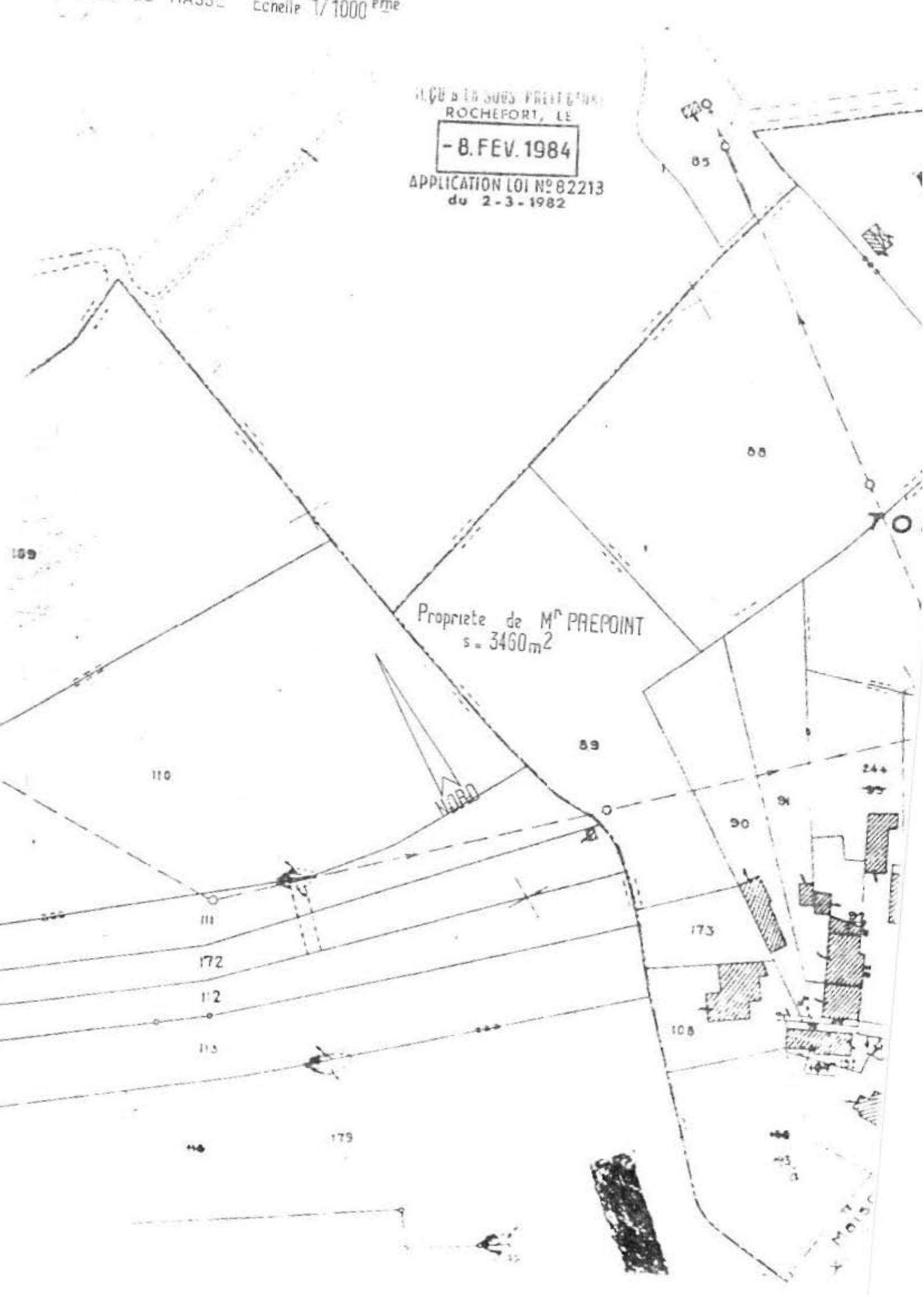


Maurice

M. GUÉZENNEC PRETENDANT
ROCHEFORT, LE

- 8. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982



- 8. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

3

URBANISME & CONSTRUCTION

ACQUISITION D'UN TERRAIN DEPENDANT
DE LA PROPRIÉTÉ DE M. PREPOINT Jacques.
RESERVE N° 17 DU P.O.S.

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 27 JANVIER 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

- 8. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
AP	89	Maisonfort	3460m ²	M. PREPOINT 6 Rue Pierre Loti 17200 ROYAN

REGISTRÉ À LA SUBS CRÉDIT
ROCHEFORT. 11
- 8. FEV. 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

4

PROMESSE DE VENTE

par les présentes,

M. PREPOINT Jacques demeurant 6 Rue Pierre Loti
17200 ROYAN

Promet et s'oblige à vendre à la VILLE DE ROYAN
l'immeuble cadastré section AP N° 89
sis à Maisonfort
représentant une surface de 3460m²

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant l'indemnité totale de

décomposé ainsi qu'il suit :

Prix de base au m² : 30 F.

Indemnité accessoires néant.

TOTAL A PAYER..... 103.800 F.

qui sera payable après l'accomplissement des formalités de publicité
foncière.

Le soussigné maintient la présente promesse de vente
pendant un an à compter de ce jour et s'interdit de vendre la
propriété en question à qui que ce soit pendant ce délai.

Les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

Le soussigné s'engage à livrer l'immeuble libre de toute
occupation ou location. La réalisation de cette promesse donnera
lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de la VILLE
DE ROYAN et à ses frais.

FAIT A, ROYAN, le 12 DECEMBRE 1983

*lu et approuvé pour la somme
de 103.800 F. J. Prepoint*

La mention "lu et approuvé pour la somme de....F. (en toutes lettres)
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.

27 JAN. 1984

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué,

Maus



HC/PL
DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME
16, rue de l'Escale
17021 LA ROCHELLE CEDEX
Tel. : (46) 41-13-11

LA ROCHELLE, le 30 décembre 1983

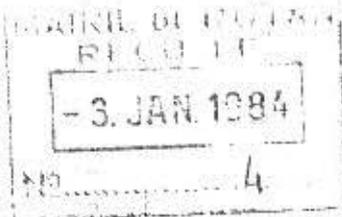
BURO A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 8. FEV. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

5

N/Réf. : F.D.
R.C. n° I288/83



Le Directeur des Services Fiscaux

à

Monsieur le Maire
de Royan → M. DAMZADON
Hôtel de Ville
17205 - ROYAN

OBJET : Projet d'acquisition d'un terrain situé en
emplacement réservé au P.O.S.

Référence : Votre lettre du 28 septembre 1983 (CB/EN n°821).

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez
demandé mon avis sur la valeur vénale d'un terrain cadastré
section AP n°89 pour 3460 mètres carrés, sis à ROYAN, au
lieudit "Tout Vent", figurant en emplacement réservé n°17
au P.O.S., appartenant à M. PREPOINT, et dont l'acquisition
est envisagée par votre municipalité.

J'ai l'honneur de vous faire connaître,
après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce terrain,
compte tenu de ses caractéristiques et de l'état de marché
immobilier local, peut être déterminée sur une base unitaire
de 37 francs le mètre carré, soit : $37 \text{ FX } 3460 \text{ m}^2 = 128 \text{ 020 F}$,
arrondi à 128 000 francs.

Si le propriétaire, par une procédure ré-
gulièrement engagée, mettrait la commune en demeure d'acqué-
rir cet immeuble inscrit en emplacement réservé, il convien-
drait de saisir à nouveau mes Services.

Acquis à 30 F



27 JAN. 1984
Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

[Signature]